

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2969

29 octobre 2015

### SOMMAIRE

Broker Consulting S.A. ....	142493	Revetas GP S.à r.l. ....	142469
CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l. ....	142479	Richmond Hill Capital Management S.à r.l. ....	142499
CPI 4 S.à r.l. ....	142466	RS Investments S.à r.l. ....	142501
Frohboesestrasse S.à r.l. ....	142512	Schefferstreet S.à r.l. ....	142506
Greenberry S.A. ....	142501	S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A. ....	142501
Lux Info Tec S. à r.l. ....	142500	S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A. ....	142506
PNC Corporate S.à r.l. ....	142498	Signet Luxembourg Finance S.à r.l. ....	142511
Progres Capital SCSp ....	142497	Smetana Investments S.à r.l. ....	142511
Radiant Fund Management S.à r.l. ....	142478	Société de participation sociale et financière Engelmajer S.A. ....	142512
Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial ....	142479	SPE III Lowry S.à r.l. ....	142512
Reasar S.A. ....	142479	Statum Investments S.à r.l. ....	142495
Refina International S.A. ....	142492	Substanz Solutions S.à r.l. ....	142506
REI ....	142492	TMC Building Control S.à r.l. ....	142468
Reinart s.à r.l. ....	142493	Torab Holding S.A. ....	142492
Renov352 ....	142495	T.T.V. Finances S.A. ....	142478
Resimmob Holding S.A. ....	142495		
REU Lux 1 S.à r.l. ....	142497		
REU Lux 2 S.à r.l. ....	142498		

**CPI 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 190.298.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CRESCENDO PRESERVATION & INCOME FUND SICAV SIF S.A., a public limited company (société anonyme) qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAVSIF), having its registered office located at L-1130 Luxembourg, 53, Rue d'Anvers, Grand-Duchy of Luxembourg, with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.032,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him. The said powers signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

The appearing party acting as said before, in his capacity of Sole Shareholder of the private limited liability company CPI 4 Sàrl (hereinafter "the Company") with registered office in L-1130 Luxembourg, 53, Rue d'Anvers, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 190.298, incorporated by deed executed before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg on September 9<sup>th</sup>, 2014 published in the Mémorial C, Number 3350 on November 12<sup>th</sup>, 2014.

The Sole Shareholder, acting as said before, requests the officiating notary to record the following resolutions taken in the present extraordinary general meeting:

*First resolution*

The General Meeting decides to increase the issued share capital by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 1.987,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12.500,00,-) up to two million euros (EUR 2.000.000,-) by creating and issuing one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1.987,500) shares which have been valued at one euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder represented as said before, declared to subscribe to all the new issued shares and to pay them up by a contribution in kind by converting partially a certain, liquid and exigible claim, that the sole shareholders holds against the company, for a total amount of two million ninety eight thousand one hundred seventy five euros (EUR 2.098,175.-) of which one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 1.987,500.-) are allotted to the corporate share capital and the balance of one hundred ten thousand six hundred seventy five euro (EUR 110,675.-) is allotted to a special capital reserve.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The General Meeting decides to consequently amend the Article 5 of the Articles of Incorporation ("Statuts") of the Company which shall now read as follows:

**" Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at to two million euros (EUR 2.000.000,-) divided into to two million (2.000.000) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Nothing else being on the Agenda the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en Français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux septembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

CRESCENDO PRESERVATION & INCOME FUND SICAV SIF S.A., société anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 53, Rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.032

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée CPI 4 Sarl (ci-après «la Société») avec siège social à L-1130 Luxembourg, 53, Rue d'Anvers, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190.298, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2014 publié au Mémorial C, numéro 3350 du 12 novembre 2014

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'Associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes prises en assemblée générale extraordinaire:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (1.987.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission de d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500), nouvelles parts sociales évaluées à une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

L'Associé unique, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à toutes les parts sociales émises et les libérer intégralement par un apport en nature, en convertissant partiellement une créance certaine liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société en capital, pour un montant total de deux millions quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-quinze euros (2.098.175,-EUR), dont la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (1.987.500,- EUR), est affecté au compte capital social et le solde d'un montant de cent dix mille six cent soixante-quinze euros (110.675,- EUR) est affecté au compte réserve spéciale de capital.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

*Seconde résolution*

L'Assemblée Générale décide la modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales évaluées à une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015153355/108.

(150168544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7253 Walferdange, 6, iwwert dem Geierpad.

R.C.S. Luxembourg B 91.635.

L'an deux mille quinze, le huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Fabienne DALEIDEN, employée, née à Luxembourg, le 3 septembre 1970, demeurant à L-7253 Walferdange, 6, iwwert dem Geierpad, et

2.- Madame Elisabeth GEORGES, employée née à Luxembourg, le 17 novembre 1973, demeurant à L-7336 Steinsel, 13c, rue du Soleil, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par son mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "TMC Building Control S.à r.l.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 91.635, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 13 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 13 mars 2003.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide par vote spécial, d'accepter la démission du gérant Monsieur Thomas HANSEN, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale confirme à la fonction de gérante pour une durée indéterminée:

Madame Elisabeth GEORGES, employée, née à Luxembourg, le 17 novembre 1973, demeurant à L-7336 Steinsel, 13c, rue du Soleil.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme pour une durée indéterminée à la fonction de gérante:

Madame Fabienne DALEIDEN, employée, née à Luxembourg, le 3 septembre 1970, demeurant à L-7253 Walferdange, 6, iwwert dem Geierpad.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale fixe le pouvoir de signature des gérantes comme suit:

«Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de chacun des gérants.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social à L-7253 Walferdange, 6, iwwert dem Geierpad, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Walferdange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne DALEIDEN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation GAC/2015/7680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junjlinster, 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154215/54.

(150169230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Revetas GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.070.

*Rectificatif du dépôt L 15145347*

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Me Karine REUTER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Revetas GP II Limited, a limited company, incorporated and organised under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, registered with the Registry of Guernsey under number 58742,

here represented by Richel van Weij

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Revetas GP S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may be appointed and act as the general partner (associé commandité et/ou associé commandité gérant) and or have similar functions under Luxembourg and/or foreign law, in one or more partnership(s), or any other similar entity under Luxembourg and/or foreign law, in which it holds participations and/or shares. In this respect, the Company may provide other companies, partnership(s), or any other similar entity under Luxembourg and/or foreign law with services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors. The Company may carry out any activities connected to the function of general partner (associé commandité et/ou associé commandité gérant).

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company which form part of the same group of companies as the Company, and, generally, for its own benefit and that of any other company which form part of the same group of companies as the Company. The Company may furthermore grant security interests over and may pledge its shares. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results in a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

### *Subscription and payment*

Revetas GP II Limited S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.350.- (one thousand three hundred fifty euros).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Appointment of Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, Director, born in Barnarp, Sweden on 24<sup>th</sup> March 1975, whose address is at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour de juillet.

Par devant le soussigné Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Revetas GP II Limited, une société de droit de Guernsey, dont le siège est établi à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, inscrite au registre de Guernsey sous le numéro 58742,

représentée par Richel van Weij

Après avoir été signée et validée par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est " Revetas GP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut être nommée ou agir en qualité d'associé commandité et/ou associé commandité gérant et/ou avoir des fonctions similaires, que ce soit en vertu du droit de Luxembourg et/ou du droit étranger, dans un ou plusieurs partenariat (s), ou tout autre entité similaire régie par le droit de Luxembourg et/ou par le droit étranger, dans laquelle elle détient des participations et/ou actions. À cet égard, la Société peut fournir à d'autres sociétés, partenariat(s), ou à tout autre entité similaire régie par le droit de Luxembourg et/ou du droit étranger, les services nécessaires à leur administration, à leur contrôle et à leur développement. À cette fin, la Société peut requérir et conserver l'assistance d'autres conseillers. La Société peut effectuer toutes les activités liées à la fonction d'associé commandité et/ou associé commandité gérant.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des sûretés ou nantissements sur ses parts sociales. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte en la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un gérant ou par un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
  - (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
  - (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
  - (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
  - (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
  - (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
  - (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société et à l'heure indiquée dans la convocation.

##### Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Revetas GP II Limited S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.350.- (mille trois cent cinquante euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Nomination de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, gérant, né à Barnarp, Suède, le 24 mars 1975, dont l'adresse est 15, Rue Edward Steichen, 4e étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signés: R. Van WEIJ, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16965. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152444/497.

(150167027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Radiant Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.809.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2015, l'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Matteo TESSAROLLO au poste de gérant de catégorie B, avec effet au 28 janvier 2015.

Lors de la même assemblée, Monsieur Alessandro MELE, demeurant au 30 Arrol Road, Beckenham, BR34PA Royaume-Uni a été nommé au poste gérant de catégorie B avec effet au 3 septembre 2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes 2014.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

*Pour: RADIANT FUND MANAGEMENT S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015152459/18.

(150167071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.123.

*Extrait des décisions des actionnaires daté du 2 septembre 2015*

Il ressort des décisions écrites prises en date du 2 septembre 2015 que les actionnaires de la Société ont pris acte de la démission de M. Pierre HENRIEY, M. Pascal HENNE et M. Clément ARRIAU en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 2 septembre et nommés, en remplacement, M. Sébastien ANDRE, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; Mme Virginie DECONINCK, née le 11 octobre 1976 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et M. David SANA, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant qu'administrateurs, avec effet au 2 septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

En conséquence, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- VAUTRIN Yves, Administrateur.
- LAMAZOU Philippe, Administrateur.
- ANDRE Sébastien, Administrateur.
- DECONINCK Virginie, Administrateur.

- SANA David, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015153124/25.

(150167961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.825.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152461/11.

(150166702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Reasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 67.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015*

*Première résolution: Election du réviseur d'entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises «Pricewaterhousecoopers» arrivant à échéance, il n'est pas reconduit. Les actionnaires décident à l'unanimité d'élire ERNST & YOUNG dont adresse au 7, rue Gabriel Lippmann L - 5365 MUNSBACH comme réviseur d'entreprises pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Référence de publication: 2015152462/13.

(150167439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.924.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September.

Before us, Maître Frank MOLITOR, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 194.177 (the Sole Shareholder)

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 3<sup>rd</sup>, 2015,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxem-

bourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten euros (EUR 12,510.-) and is represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), and (ii) ten (10) redeemable shares (the Redeemable Shares) all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.



5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### **Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares..

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company is managed or by a sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (the A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### 9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

**VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

**VII. General provisions**

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2016.

### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, aforementioned, subscribes to twelve thousand five hundred ten euros (12,510) shares in registered form as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-); and
- ten (10) Redeemable Shares each having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

The amount of twelve thousand five hundred and ten euros (EUR 12,510.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*is appointed as A Manager:*

- Mr. Yves BARTHELS, born on October 10<sup>th</sup>, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

*are appointed as B Managers:*

- Mr. Romain DELVERT, born on June 26<sup>th</sup>, 1973, in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Mark TERRY, born on January 10<sup>th</sup>, 1977, in Arawa, Papua New Guinea, residing professionally at Berkeley Square, Berkeley Square House, 8<sup>th</sup> floor, GB-W1J 6DB London.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at request of the above appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day stated above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept septembre,

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.177, (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 septembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est " CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) est représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (les Parts Sociales Ordinaires), et (ii) dix (10) parts sociales remboursables (les Parts Sociales Remboursables), toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus- Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soit toujours remboursée et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans

chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

### III. Gestion - Représentation.

#### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

##### 9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.



#### 9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Gérant unique.**

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des profits.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus- Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, prénommé, souscrit à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales sous forme nominative comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-); et
- dix (10) parts sociales remboursables, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-); et

Le montant de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Est nommé Gérant A:*

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

##### *Sont nommés Gérants B:*

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973, à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg;

- M. Mark TERRY, né le 10 janvier 1977 à Arawa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant professionnellement au Berkeley Square, Berkeley Square House, 8<sup>th</sup> floor, GB-W1J 6DB Londres.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et F. Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20196. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153332/678.

(150168434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Refina International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

L'assemblée générale tenue en date du 26 août 2015 accepte la décision prise par le conseil d'administration en date du 24 août 2015, concernant la ratification de Monsieur Francesco MILELLA, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet au 10 août 2015 en remplacement de Monsieur Jean BARRET, démissionnaire au 10 août 2015.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

*Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015152463/17.

(150167553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**REI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.316.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 30 juin 2015*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Société A3T S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à la fonction de Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

*Pour REI*

Référence de publication: 2015152464/16.

(150166810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Torab Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.856.

**EXTRAIT**

En date du 19.08.2015 le Conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Lundin comme administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015;

- Acceptation de la démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman comme administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015;

- Nomination au poste de gérance de Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays Bas et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

- Nomination au poste de gérance de Madame Nadine Gloesener, née le 12 janvier 1973 à Esch/Alzette, Luxembourg et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11.09.2015.

Référence de publication: 2015152549/21.

(150167247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Reinart s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Luxembourg, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 189.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152465/10.

(150167289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Broker Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.577.

L'an deux mille quinze, le onze août

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BROKER CONSULTING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5627 Mondorfles-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.577, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de alors résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 28 avril 2004 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue de Wenzel (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Walter MANNINA, administrateur de sociétés, demeurant à F-54800 Thionville, Mas du Saulcy-Ferme du Saulcy, (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 5 et 6 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique.
- 3) Transfert du siège social de L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare et modification subséquente de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 4) Démission/décharge de la société BIGANOS S.A. et de Madame Sylvie MARTIN de leur poste d'administrateur.
- 5) Renouvellement de Monsieur Walter MANNINA au poste d'administrateur qui sera administrateur unique.
- 6) Démission/décharge de la société CONNECTING YOU SARL de son poste de commissaire aux comptes.
- 7) Nomination de la société TRUSTERS S.A. au poste de commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Le bureau constate que toutes les actions de la société sont nominatives.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et décide en conséquence de modifier les articles 5 et 6 dernier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 5.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat des administrateurs est précisée par l'assemblée générale et ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale qui les a élus. En cas de vacance d'une place d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'Assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.»

« **Art. 6. (dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de d'accepter les démissions de la société BIGANOS S.A. et de Madame Sylvie MARTIN de leur poste d'administrateur et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide, après avoir constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, de nommer/renouveler au poste d'administrateur unique:

- Monsieur Walter MANNINA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1960 à Tunis (Tunisie), demeurant à F-54800 Thionville, Mas du Saulcy-Ferme du Saulcy.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2021.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société CONNECTING YOU SARL de son poste de commissaire aux comptes et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société «TRUSTERS S.A.», avec siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B133.435.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2021.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BERTRAND, W. MANNINA, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 août 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 18499. Reçu soixante-quinze euros.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015153301/98.

(150168362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Renov352, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8820 Holtz, 17, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 186.297.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152466/10.

(150167288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.295.

---

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015152467/11.

(150167368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

---

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of August,

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C. (Closed), a company incorporated under the laws of Bahrain, having its registered office at Gajria building, Second Floor, 23 Gate 452A, Road 1010, Sanabis 410, P.O. Box 2400, Kingdom of Bahrain (the Sole Partner)

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 12<sup>th</sup> day of August, 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Partner, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 2002 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

That it is the Sole Partner of Statum Investments S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154.520, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated the 29<sup>th</sup> of June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1904 of the 15<sup>th</sup> of September 2010 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated the 5<sup>th</sup> of April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1817 of the 19<sup>th</sup> of July 2012.

That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

### *Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, MaplesFS (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, RCSL B 124056, represented by Mr. Cédric Bradfer, private employee.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholder such capacities and for such period he may determine.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le quatorzième jour d'août

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

NBK Capital Private Equity Fund Company (B.S.C.) (Closed), une société constituée et existant conformément aux lois du Bahrain, ayant son siège social à Gajria Building, second floor, 23 Gate 452A, Road 1010, Royaume du Bahrain, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan ALVAREZ HERNANDEZ, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 12 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLNICKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1904 du 15 septembre 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1817 du 19 juillet 2012. l'Associé Unique a prie les suivants résolutions:

### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MaplesFS(Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social à L- 2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves, RCSL B 124056, représentée par M. Cédric Bradfer, employé privé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, profession, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26588. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153721/87.

(150168609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

—  
*Résolutions prises par le Conseil de gérance de Reu Lux 1 S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015*

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015152468/13.

(150166835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Progres Capital SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 199.974.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de société sous seing privé en date du 9 septembre 2015 (les "Statuts") que la société en commandite spéciale Progres Capital SCSp (la "Société") a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est Progres Capital SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des stocks, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des garanties sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 9 septembre 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est PROGRES CAPITAL SPÓLKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIEDZIALNOŚCIĄ, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République de Pologne, ayant son siège social au Al. Armii Krajowej 6/3, 50-541, Wrocław, République de Pologne et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés polonais sous le numéro 0000571840, numéro de taxe 8992772051 ("Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de plusieurs gérants, par la signature d'un seul gérant ou par la signature de toute personne à laquelle le gérant a délégué le pouvoir de signature. Le gérant unique a été nommé le 9 septembre 2015; pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015154143/41.

(150169650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.673.

---

*Résolutions prises par le Conseil de gérance de Reu Lux 2 S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015*

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015152469/13.

(150167087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**PNC Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 176.022.

---

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «MSL Investments S.à r.l.», avec siège à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 176.008.

ici représentée par Monsieur Guy SCHROEDER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «PNC Corporate S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri Schnadt, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1045 du 2 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.022.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri Schnadt à L-3857 Schifflange, 24, Rue du Moulin, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Schifflange».

Les autres alinéas de l'article 4 restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: SCHOMMER M., SCHOMMER H., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/09/2015. Relation: EAC/2015/21098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154155/41.

(150169335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Richmond Hill Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.226.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1.- Antonio Carlos CASTRO FERNANDES, policy adviser, né à Fafe (Portugal), le 9 janvier 1977, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl,

propriétaire de cinquante (50) parts de la société RICHMOND HILL CAPITAL MANAGEMENT SARL avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 165 226, constituée suivant acte Tom METZLER de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 2011, publiée au Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 146 du 18 janvier 2012

2.- Ilona KOTECKA, Loan Officer, née à Krakow (Pologne), le 4 octobre 1981, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, propriétaire de cinquante (50) parts RICHMOND HILL CAPITAL MANAGEMENT SARL, prédite.

Déclarant se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident d'augmenter le capital à concurrence de cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 137.500.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) au montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) par l'émission de mille cent (1.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-) chacune, de sorte que le capital social sera désormais de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

*Souscription, libération*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par:

1.- Antonio Carlos CASTRO FERNANDES, policy adviser, né à Fafe (Portugal), le 9 janvier 1977, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, cinq cent cinquante parts sociales, . . . . .	550
2.- Ilona KOTECKA, Loan Officer, née à Krakow (Pologne), le 4 octobre 1981, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, cinq cent cinquante parts sociales, . . . . .	550
Total: mille deux cents parts sociales, . . . . .	1.100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 137.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Antonio Carlos CASTRO FERNANDES, policy adviser, né à Fafe (Portugal), le 9 janvier 1977, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, six cents parts sociales, . . . . .	600
2.- Ilona KOTECKA, Loan Officer, née à Krakow (Pologne), le 4 octobre 1981, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, six cents parts sociales, . . . . .	600
Total: mille deux cents parts sociales, . . . . .	1.200

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.»

142500

*Estimation*

Les frais incombant à la société du fait de cette augmentation de capital sont estimés à approximativement mille deux cent (1.200.-) euros.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Déclaration*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 423,72 (augmentation de capital)

99,16 (modification des statuts)

Signé: Castro Fernandes, Kotecka et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27343. Reçu soixante-quinze euros 75,00

*Le Receveur ff.* (signé): Frising.

Référence de publication: 2015152470/68.

(150167153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Lux Info Tec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.369.

L'an deux mille quinze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Saddik BEDRA, informaticien, né à Ghiata Al Gharbia-Taza, Maroc, le 5 juin 1972, demeurant à MA-35250 Oued Amlil-Taza, Douar Ain Klayaa, Maroc,

ici représenté par Monsieur Rachid BEDRA, né à Ain Klayaa, Maroc, le 11 avril 1975, demeurant à B-6700 Arlon, 185, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par son portant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUX INFO TEC S.à r.l., avec siège social à L-8365 Hagen, 77, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C no 929 en date du 21 mai 2007.

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Windhof.

2.- Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Windhof.»

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8399 Windhof, 12, rue d'Arlon.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bedra, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 septembre 2015. Relation: EAC / 2015 / 20917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153596/40.

(150168381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**RS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152473/10.

(150166661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 33.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015152475/11.

(150166846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Greenberry S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 187.385.

In the year two thousand fifteen, on seventh day of the month of September,

before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held

an Extraordinary General Shareholders' Meeting of "GREENBERRY S. A.", herein referred to as the "Company", a société anonyme, established and having its registered office at 63, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 187385, incorporated on 23 May 2014, pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2045 on 4 August 2014.

The Articles of Incorporation have not been amended since the incorporation.

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Sophie JACQUET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Amélie POULET-MERGLE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Amélie POULET-MERGLE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list, signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be registered with it.

II) It appears from said attendance-list that the thirty-two thousand (32,000) shares, all issued in registered form, representing the whole share capital of the Company, are represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly decide on all the items on the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III) The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 14,587 in order to raise it from its current amount of EUR 32,000 to EUR 46,587 by the creation and issue of 14,587 new shares with a nominal value of EUR 1 each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription of the 14,587 new shares by M. Giorgio Romeo Luigi CAMPONOVO

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

4. Transfer of the registered office of the Company from 63, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg to 43A/1 Saint Paul's Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Malta, and adoption by the Company of the Maltese nationality under suspensive condition of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

5. Approval of an interim financial balance sheet as of 30<sup>th</sup> June 2015.

6. Resignation of the current directors and statutory auditor of the Company, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta and discharge to be granted to them for the execution of their mandate.

7. Appointment of a board of directors of the Company in Malta, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

8. Appointment of a company secretary of the Company in Malta, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

9. Powers to be granted in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

10. Powers to be granted in order to carry out the striking-off of the Company in Luxembourg on the basis of an evidence of the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company in the amount of EUR 14,587 (fourteen thousand five hundred eighty-seven Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) to EUR 46,587 (forty-six thousand five hundred eighty-seven Euro) by the creation and issue of 14,587 (fourteen thousand five hundred eighty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

#### *Subscription - Payment*

All the new shares have been entirely subscribed by M. Giorgio Romeo Luigi CAMPONOVO, born on 06 October 1932 in Chiasso (TI), Switzerland, resident 7, Rue Suffren Reymond, MC 98000, Monaco;

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 14,587 (fourteen thousand five hundred eighty-seven Euro) is as from now at the free disposal of the Company as was certified to the notary executing this deed.

The meeting approves said subscription and payment and resolves to amend article 5 (first paragraph) in order to read it in French as follows:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 46.587,- (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 46.587 (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### *Second resolution*

The meeting decides to authorize the Company to be governed by the laws of Malta and to continue its existence in accordance with said laws as a Maltese company under the name of GREENBERRY p.l.c. and accordingly, to transfer the registered office, the seat of administrative and effective management with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta and to adopt the Maltese nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

As a result of the transfer of its registered office, the Company will discontinue as a Luxembourg company.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that the bondholders have unanimously agreed the expected change of nationality of the Company in the meetings held on 4 June 2015 and on 9 June 2015. A copy of said minutes shall remain attached to the present deed.

The meeting resolves that the address of the registered office in Malta shall be fixed at 43A/1 Saint Paul's Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Malta.

*Third resolution*

The meeting decides to approve an interim balance sheet of the Company as of 30<sup>th</sup> June 2015, established by the board of directors before the transfer of the registered office of the Company.

A copy of said interim balance sheet, after being signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

*Fourth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and statutory auditor of the Company, with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta and decides to grant them full discharge for the accomplishment of their respective mandate.

*Fifth resolution*

The meeting decides to appoint the following as directors of the Company in Malta with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta:

- a) Valeria Giralдин, holder of Italian ID Number AV3505503 and residing at Via al Forte, 8 Lugano, Switzerland,
- b) Stefano Bianchi, holder of Italian Passport Number F515575 and residing at 6, Via Melzi d’Eril, I-20154, Milan, Italy,
- c) Andrea Mauro Bruno Quadranti, holder of Swiss Passport Number X3135105 and residing at 44, Boulevard d’Italie, MC - 98000, Monaco.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint Mr Odrick Vella, holder of Maltese ID Card No. 473777M and residing at 2, Triq I-Izmarratur, Mosta MST1843, Malta as company secretary of the Company in Malta with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Seventh resolution*

The meeting decides to grant all powers to Zeta Corporate & Management Services Limited, 43A/1, St. Paul’s Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Co. Reg. No. C46771 in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Eighth resolution*

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the striking off of the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,400.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le sept septembre,

par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

se réunit

l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GREENBERRY S. A., ci-après dénommée la «Société», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 187385, constituée en date du 23 mai 2014 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2045 du 4 août 2014.

Les statuts n’ont été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie JACQUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Amélie POULET-MERGLE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Amélie POULET-MERGLE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Il résulte de ladite liste de présence que les trente-deux mille (32.000) actions, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 14.587 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 32.000 à EUR 46.587 par la création de 14.587 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Souscription et libération des 14.587 actions nouvelles par M. Giorgio Romeo Luigi CAMPONOVO.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Transfert du siège social de la Société du 63, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg au 43A/1 Saint Paul's Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Malte, et adoption par la Société de la nationalité maltaise sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

5. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 30 juin 2015.

6. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec effet au jour de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat.

7. Nomination d'un nouvel conseil d'administration de la Société à Malte, avec effet à la date de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

8. Nomination d'un secrétaire de la Société à Malte, avec effet à la date de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

9. Pouvoirs à accorder en vue d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

10. Pouvoirs à accorder en vue de procéder à la radiation de la Société à Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter capital social à concurrence de EUR 14.587 (quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) à EUR 46.587 (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) par la création de 14.587 (quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par M. Giorgio Romeo Luigi CAMPONOVO, né le 06 octobre 1932 à Chiasso (TI), Suisse, résident 7, Rue Suffren Reymond, MC 98000 MONACO.

Toutes les nouvelles actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 14.587 (quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, prévue en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

L'assemblée approuve les prédites souscriptions et libérations et décide de modifier l'article 5 (1<sup>er</sup> alinéa) des statuts en français comme suit:



«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 46.587,- (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 46.587 (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser la Société à être gouvernée par les lois de Malte et de continuer son existence en tant que société maltaise conformément aux dites lois, sous le dénomination de GREENBERRY p.l.c., et par conséquent, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, et de faire adopter par la Société la nationalité maltaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de Malte.

Suite à ce transfert, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate que les obligataires ont donné leur accord unanime en rapport avec le changement envisagé de la nationalité de la Société lors des assemblées tenue en date du 4 juin 2015 et en date du 9 juin 2015. Une copie des assemblées pré-indiquées restera annexée au présent acte.

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à 43A/1 Saint Paul's Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Malte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 30 juin 2015 telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la Société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction, avec effet au jour de l'immatriculation de la Société à Malte, et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat respectif.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société à Malte avec effet de la date de l'immatriculation de la Société à Malte:

- a) Valeria Giralдин, titulaire de la carte d'identité italienne numéro AV3505503 et résidente Via al Forte, 8 Lugano, Suisse,
- b) Stefano Bianchi, titulaire du passeport italien numéro F515575 et résident 6, Via Melzi d'Eril, I-20154, Milan, Italie,
- c) Andrea Mauro Bruno Quadranti, titulaire du passeport Suisse numéro X3135105 et résident 44, Boulevard d'Italie, MC - 98000, Monaco.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Mr Odrick Vella, titulaire de la carte d'identité Maltaise No. 473777M et résident 2, Triq l-Izmarratur, Mosta MST1843, Malte, en tant que secrétaire de la Société à Malte avec effet de la date de l'immatriculation de la Société à Malte.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à Zeta Corporate & Management Services Limited, 43A/1, St. Paul's Buildings, West Street, Valletta VLT1532, Co. Reg. No. C46771, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société à Malte.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte, agissant individuellement, à l'effet de radier la Société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la Société à Malte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.400,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. JACQUET, A. POULET-MERGLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015154016/249.

(150168340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 33.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015152477/11.

(150167101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Schefferstreet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 192.185.

Par la présente, la société SCHEFFERSTREET SARL fait part du changement d'adresse du gérant de catégorie A Monsieur BIGARD Jérôme. La nouvelle adresse se situe à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

*Pour la société SCHEFFERSTREET SARL*

Référence de publication: 2015152482/10.

(150167128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Substanz Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 199.964.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighth of September

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited liability company CHAINZE SOLUTIONS S. à r.l., with registered office at L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 199133.

The appearing company is hereby represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, by virtue of a power of attorney given under private seal, on August 24, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The company has as its business purpose the development and the sale of lessons, materials and methods that enhance the learning process.

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SUBSTANZ SOLUTIONS S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500. ), represented by one hundred (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 125. ) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and paying up of the share capital*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by CHAINZE SOLUTIONS S. à r.l., prequalified.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500. ) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1.100. ).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. Is appointed as manager of the company for an unlimited period:

Ms. Amalie Leopold Hyldig ROSENKVIIST, student, born on April 9, 1968 in Gentofte (Denmark), residing at L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich.

2. The company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The registered office is established at L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit septembre

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée CHAINZE SOLUTIONS S. à r.l., avec siège social L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199133.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le développement et la vente de cours, matériaux et méthodes qui permettent d'améliorer le processus d'apprentissage.

La société également a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SUBSTANZ SOLUTIONS S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500. ), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125. ) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par CHAINZE SOLUTIONS S. à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500. ) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100. ).

*Décisions de l'associé unique*

1. Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Amalie Leopold Hyldig ROSENKVIIST, étudiante, née le 26 juin 1997 à Gentofte (Danemark), demeurant à L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich.

2. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1617 Luxembourg, 105, rue de Gasperich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154198/249.

(150169592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.450.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.368.

—  
EXTRAIT

En date du 9 septembre 2015 l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jean-Marc McLean, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet du 24 juillet 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152485/13.

(150166916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Smetana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CZK 500.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152487/10.

(150166967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 8 septembre 2015*

L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) a décidé de céder avec effet au 9 septembre 2015 l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.255.

L'Associé Unique de la Société a pris acte de la démission de CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. et Daniel Laurencin de leur fonction de gérants de la Société avec effet au 9 septembre 2015.

Avec effet au 9 septembre 2015, l'Associé Unique a décidé de nommer Dagmara Maziukiewicz, Matthias Prochaska, Patrick Mabry et Cristian Encher, tous quatre de résidence professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ainsi que Shaun Collins, de résidence professionnelle au 25 St. Georges Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 9 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dagmara Maziukiewicz, gérant;
- Matthias Prochaska, gérant;
- Patrick Mabry, gérant;
- Cristian Encher, gérant; et
- Shaun Collins, gérant.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 9 septembre 2015*

L'associé unique de la Société a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPE III Lowry S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015153115/31.

(150168051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**SOPASOFIE, Société de participation sociale et financière Engelmajer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 39.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015152488/10.

(150166678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.124.

—  
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152817/9.

(150167876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---